

NOTE D'INFORMATION
FCP QUANTUM
CODE ISIN : FR0014009BM8

Paris, le 30 mai 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Quantum géré par Auris Gestion et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Auris Gestion a pris la décision de procéder à la modification de votre FCP, afin d'augmenter son exposition minimale aux marchés actions, réduisant ainsi son exposition maximale aux marchés de taux. Cette modification porte donc sur l'objectif de gestion, l'indicateur de référence, ainsi que la stratégie d'investissement. La commission de surperformance est affectée uniquement en ce qu'elle utilise l'indicateur de référence pour son calcul.

Le détail de ces modifications est présenté ci-dessous dans la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? ».

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces modifications ne sont pas soumises à agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **1^{er} juin 2023**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement/risque : OUI, l'exposition maximale du FCP au risque lié aux titres spéculatifs (High Yield) est réduite de 40 à 20% maximum de l'actif net

Augmentation du profil rendement/risque : NON

Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non Significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Objectif de gestion	Le FCP QUANTUM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, i.e. 85% MSCI World TR + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR, dans le cadre d'une gestion de type discrétionnaire. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.	Le FCP QUANTUM a pour objectif cible de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, i.e. 85% MSCI World TR + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR, dans le cadre d'une gestion de type active et discrétionnaire. Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.
Indicateur de référence	L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 35% EURO STOXX 50 Net Return EUR + 20% MSCI Daily Net TR World Euro + 35% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR.	L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 85% MSCI World TR Euro + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR.
Stratégie d'investissement	L'allocation entre les différentes classes d'actifs autorisées s'effectue, quant à elle, en respectant les contraintes d'exposition suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Exposition aux obligations et instruments du marché monétaire : de 0% à 80% de l'actif net, avec une limite de 40% sur les titres spéculatifs de catégorie « high yield » (ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion) et une limite de 20% (maximum) sur les obligations convertibles. L'exposition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et variera en fonction des opportunités de marché. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6. 	L'allocation entre les différentes classes d'actifs autorisées s'effectue, quant à elle, en respectant les contraintes d'exposition suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Exposition aux obligations et instruments du marché monétaire : de 0% à 80% de l'actif net, avec une limite de 20% sur les titres spéculatifs de catégorie « high yield » (ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la Société de Gestion) et une limite de 20% (maximum) sur les obligations convertibles. L'exposition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et variera en fonction des opportunités de marché. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -1 et +6.
Profil de risque	Risque de crédit / Haut Rendement (« High Yield ») dits aussi titres spéculatifs (exposition maximale : 40% de l'actif net)	Risque lié aux titres spéculatifs (« High Yield ») (exposition maximale : 20% de l'actif net)
Commission de surperformance	20% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 35% EURO STOXX 50 Net Return EUR + 20% MSCI Daily Net TR World Euro + 35% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR + 10% Bloomberg Global High Yield Total Return Index Value Hedged EUR. <i>Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.</i>	20% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence, i.e. 85% MSCI World TR Euro + 15% Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Hedged EUR. <i>Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis.</i>

Ces modifications n'entraînent ni frais spécifiques, ni modification de l'indicateur synthétique de risque (SRI) de votre FCP.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé et / ou du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

AURIS

GESTION

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Membre du Directoire
Directeur de l'Asset Management